

### **Assouplissement des conditions de renouvellement du congé de présence parentale**

La [loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023](#) rend applicable aux agents publics la [loi du 15 novembre 2021](#) qui assouplit les conditions de renouvellement du congé de présence parentale.

#### Article 87

Le premier alinéa de l'article L. 632-2 du code général de la fonction publique est complété par une phrase ainsi rédigée : « Toutefois, lorsque le nombre maximal de jours de congé est atteint avant le terme de la période mentionnée à la première phrase, le congé peut être renouvelé une fois au titre de la même maladie ou du même handicap ou du fait de l'accident dont l'enfant a été victime, pour au maximum trois cent dix jours ouvrés au cours d'une nouvelle période de trente-six mois. »

#### LOI n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 (1)

*Au titre de l'exercice 2021, sont approuvés : 1° Le tableau d'équilibre, par branche, de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale : (En milliards d'euros) ; 2° Le tablea...*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046791754>

#### Loi du 15 novembre 2021 visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu

*La loi améliore l'aide aux parents d'enfants gravement malades. Elle ouvre la possibilité de doubler effectivement le congé de présence parentale (CPP) et l'allocation journalière de présence...*

<https://www.vie-publique.fr/loi/277434-loi-15-novembre-2021-conge-presence-parentale-enfant-malade>

#### LOI n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 (1)

*Le premier alinéa de l'article L. 632-2 du code général de la fonction publique est complété par une phrase ainsi rédigée : " Toutefois, lorsque le nombre maximal de jours de congé est atte...*

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000046791874](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046791874)

#### Décision n° 2022-845 DC du 20 décembre 2022

*(LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023) Le Conseil constitutionnel a été saisi, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 61 de la Constitution, de la loi de ...*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046791891>

